

ASSEMBLÉE NATIONALE9 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 701

présenté par
M. Feneuil-----
ARTICLE 36

À la fin de l'alinéa 4 de cet article, substituer aux mots :

« et à l'élimination des rejets de substances dangereuses »

les mots :

« , à l'élimination des rejets de substances dangereuses et à la maîtrise des pollutions d'origine agricole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de corriger une erreur de retranscription au Sénat.